

Nouvelle agression d'un journaliste au Burundi

RFI, 05-09-2015 Le Comité pour la protection des journalistes, une ONG nord-américaine, condamne le violent tabassage d'un journaliste burundais, vendredi matin, alors qu'il couvrait les événements dans le quartier Musaga de Bujumbura. Le journaliste, couvrant les événements de Musaga, a reçu des coups de barre en métal pendant une dizaine de minutes de la part d'un officier des renseignements burundais. Des faits que le conseiller en communication de la présidence n'a pas souhaité commenter.

Il y a un mois, notre correspondant Esdras Ndikumana a aussi passé un tabac par des membres du service national des renseignements. Malgré les promesses de sanctions, rien n'a été entrepris. Kerry Paterson est chercheuse au CPJ. Pour elle, il faut que les autorités burundaises comprennent que la communauté internationale tient la comptabilité des agressions commises au Burundi contre la presse : « C'est vraiment consternant. Il y a plusieurs journalistes qui ont été frappés ou attaqués par des policiers. Et c'est vraiment inacceptable. Dès que les protestations ont commencé en avril, nous avons vu que plusieurs journalistes ont été victimes des policiers. » De nombreuses violences recensées en quelques mois. Après les incendies de stations radio au Burundi et les attaques envers les journalistes, la question de la protection des médias se pose pour le gouvernement. « On essaie de parler avec des gens qui travaillent là encore et aux officiels qui sont proches du président pour leur dire qu'ils ne sont pas une démocratie s'ils ne protègent pas les journalistes », explique Kerry Paterson. La chercheuse du CPJ souligne l'importance de divulguer les informations sur ce que subissent certains médias au Burundi. « Pour nous, c'est important d'essayer de publier ce qui se passe, partager les histoires des journalistes qui sont attaqués ou qui reçoivent des menaces et de faire en sorte que le gouvernement burundais sache que nous, on voit ce qui se passe. »

Un avocat violenté Par ailleurs, un avocat, membre de l'ONG Avocats sans frontières, Maître Emmanuel Manirakiza, a lui aussi été victime de violences verbales et physiques alors qu'il s'était rendu au Bureau spécial de recherche de Bujumbura pour assister une personne arrêtée. A la sortie, il s'est fait conduire dans le bureau du porte-parole adjoint de la police, où il aurait été giflé puis menacé verbalement avant d'être placé en garde à vue pendant 24 heures. « Je me disais, en tant qu'avocat, que je ne pouvais en aucun cas entraver les enquêtes. Je n'ai pas compris vraiment cette détention parce qu'un avocat ne peut pas être poursuivi parce qu'il assiste une personne, quelque soit la gravité de l'infraction commise par celle-ci. L'assistance d'une personne est un droit garanti par la Constitution », confie RFI.